

7 juillet 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Présents : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU pouvoir à Fabienne BARBARIT, Emmanuel LOUINEAU, Jean-Pierre MALLARD pouvoir à Freddy RIFFAUD, Yannick MANDIN.

Secrétaire de séance : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30

Présents : 26

Votants : 28

Quorum : 16

N° 184-22 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Vendée pour l'étude de faisabilité de la nouvelle station des Brouzils.

Considérant que la station d'épuration des Brouzils assure aujourd'hui une qualité moyenne de traitement et que celle-ci n'est pas en capacité de recevoir l'intégralité des charges supplémentaires issues du développement urbain sur les prochaines années (notamment dans le cas d'un raccordement potentiel du village de la Chemairière).

Considérant que le conseil d'exploitation, réuni le 17 février 2022, a émis un avis favorable pour mener une étude de faisabilité, afin de définir les besoins d'un nouveau système d'assainissement et déterminer si le village de la Chemairière, peut être raccordé ou non au réseau d'assainissement collectif de la commune des Brouzils.

Considérant que ce projet d'étude de faisabilité rentre dans les critères de sélection pour l'obtention de subventions, auprès du Conseil Départemental de la Vendée.

Considérant que le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| Dépenses | | Recettes | | |
|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-------------|
| Nature | Montant HT | Nature | Montant | % |
| Etude de faisabilité | 16 860,00 € | Agence de l'Eau | 8 430,00 € | 50,00 % |
| | | Conseil Départemental | 1 686,00 € | 10,00 % |
| | | Autofinancement | 6 744,00 € | 40,00 % |
| Total dépenses | 16 860,00 € | Total Recettes | 16 860,00 € | 100% |

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée et de tout autre financeurs pour l'étude de faisabilité pour la création/réhabilitation d'une station d'épuration sur la commune des Brouzils,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer tout document relatif à l'affaire.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 18 juillet 2022

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.